



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016

(Convocation du 08 décembre 2016)

Procès-verbal de séance

PRÉSENTS : Dominique BROCAS, Bernard BAUDINIÈRE, Bernard CAILLON, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Olivier JENNEQUIN, Vincent MARTIN, Philippe PLAT, Véronique RIQUIN, Odile ROCHARD, Jean-Claude ROCHER, Sophie RUCHE, Jacky SURREAU.

REPRÉSENTÉE : Danielle LAVAU (pouvoir donné à Véronique RIQUIN).

ABSENTE : Valérie RIOUX.

SECRETARE DE SÉANCE : Patrice DEMUTH.

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix.

Il n'y a pas de public.

DOCUMENTS FOURNIS :

- L'ordre du jour.
- Document - Situation comptable dépenses section fonctionnement.
- Document - Situation comptable dépenses section d'investissement.

La séance est ouverte à 20h08.

I - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2016.

Ce procès-verbal, sujet à quelques corrections, sera mis à l'approbation en ouverture du Conseil du 25 janvier 2017.

II - Délibérations.

1. Formation des élus :

Une formation payante " Débat d'orientation budgétaire" est programmée le 12 janvier 2017 de 9h à 17h au Futuroscope. Les frais fixes sont de 46 € T.T.C. Le participant sera M. Pascal FAIDEAU. Approuvé à l'unanimité.

Question : Les cotisations formations acquittées par les élu(e)s rémunéré(e)s donnent-elles droit à ce genre de formation ?

2. Vente des marabouts :

Sur ce sujet, la délibération du Conseil du 30 novembre 2016 doit être annulée et remplacée par une nouvelle délibération tenant compte du nouveau nombre d'éléments à mettre en vente. Il y a 3 marabouts complets, plus une toile seule sans armature.
La mise en vente, en un seul lot, est au prix de 250 € T.T.C. Approuvé à l'unanimité.

3. Devis BODET Campanaire :

Suite à une modification des travaux demandés au campaniste BODET, le nouveau devis fourni - remontées du beffroi et des cloches sans création des niches - doit être approuvé afin d'honorer le règlement de la facture en rapport.
Approuvé à l'unanimité.

Signature du registre des délibérations par les présents en salle du Conseil.

III - Questions diverses.

1. Situation financière :

Points de fin d'année et éclaircissements de M. Pascal FAIDEAU sur les 2 documents fournis.

2. Vente de la maison située sur la place de l'église :

Cette maison a une surface habitable de 77.30 m².

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de cet immeuble à 80 K€ T.T.C. net vendeur.
Vote "pour" 13 voix, vote "contre" 1 voix.

Le montant des diagnostics immobiliers obligatoires à mettre au budget "dépenses de fonctionnement" sera fixé après consultation de 2 sociétés indépendantes expertes.

3. P.L.U. :

Phase enquête publique :

Les commissaires enquêteurs ont été nommés par le tribunal administratif. Il s'agit de Mme MADRANGE (titulaire) et de M. BOBIN (suppléant). Ces deux personnes œuvreront du 12 janvier 2017 au 16 février 2017 à raison de 5 demi-journées par semaine. Vers le 16 mars 2017 et sur un mois, les modifications justifiées seront à apporter aux documents constituant le P.L.U. Vers mi avril 2017 il y aura délibération du Conseil sur le projet. Ensuite, Grand Poitiers devra, lors d'un Conseil (espérons celui de juin 2017), donner son approbation sur le P.L.U. de LINIERS.

Pour cette phase du P.L.U., le coût de parution dans les journaux est de 1 488.00 € T.T.C., la rémunération du commissaire enquêteur titulaire est de 1 400.00 € T.T.C. et les affiches au format imposé de 83.00 € T.T.C.

Coût total de l'opération 2 971.00 € T.T.C.

4. Lotissement des Fenelles :

Déclaration de fin des travaux à régulariser.

La vente du terrain N°6 s'est conclue pour un montant de 48 352.90 € T.T.C.

Pour la commune de LINIERS, le montant de la T.V.A. à payer est de 4 970.80 € T.T.C.

Le terrain N°5 est toujours en vente au prix de 51 856.81 € T.T.C. avec 5 427.00 € de T.V.A. à régler à l'issue de la vente.

5. Terrains de l'impasse du Calvaire et terrain multisports :

Discussion sur le nombre de places de parking au voisinage de ces terrains

En finalité, M. le Maire demande à l'assemblée de proposer des emplacements potentiels pour le Conseil de février 2017.

6. Terrain multisports :

M. le Maire nous annonce que le contrat de ruralité est à organiser pour projets 2017 (en l'occurrence lors de ce Conseil : un terrain multisports) et qu'une réponse officielle devrait probablement être faite en fin du premier semestre 2017.

En ce qui concerne LINIERS, après officialisation de l'engagement de l'élaboration des contrats de ruralité par la Préfecture, cette dernière a désigné l'E.P.C.I. Grand Poitiers comme porteur des contrats de ruralité avec comme résultat de décliner les objectifs en projets concrets.

M. Pascal FAIDEAU, ayant pris en charge l'étude des modalités de ce contrat de ruralité, nous explique que pour faire valoir ce dit contrat sur le projet pressenti, il est demandé rapidement une autorisation préalable de travaux ainsi qu'une délibération sur le plan de financement du projet. Cependant, les modalités et dates imparties (notamment l'anticipation sur le financement avant budgets et A.O.) restant assez floues et peu communes, des éclaircissements nets et précis sur les tenants et aboutissants sont nécessaires. À suivre ...

7. Parcelles "équipées" (Cf P.L.U.) impasse du Calvaire :

La commune dispose d'un terrain constructible à cet endroit. "Une partie de ce terrain, donnant sur l'impasse du Calvaire, peut être divisée et vendue en 3 parcelles ("27m x 30m" - dixit M. Pascal FAIDEAU).

M. le Maire demande à l'assemblée que 2 possibilités soient étudiées pour être débattues fin janvier 2017.

- Soit viabiliser les 3 terrains et les vendre en lotissement au prix de 42 € T.T.C. le m². (Prix idem lotissement des Fenelles).
- Soit parcelliser le terrain et vendre les 3 lots non viabilisés, un par un, au prix donné par M. Pascal FAIDEAU de 37.5 € T.T.C. le m².

8. Cartes d'identité :

Message de M. le Maire : Il est question que les Cartes Nationales d'Identité ne soient plus délivrées par toutes les communes ?

L'Association des Maires de France envisage de déposer une motion auprès du Ministère de l'Intérieur pour que ce dernier revoie sa position. Autorisation du Conseil est donnée au Maire pour s'associer à la demande de l'A.M.F.

9. Demande de subvention :

Les demandes de subventions 2017 arrivent : la banque alimentaire de la Vienne est la première à se manifester. Les demandes seront débattues lors de l'élaboration du budget 2017.

10. Assainissement :

Extrait des propositions d'évolution tarifaire faites par Eaux de Vienne - Siveer :

Paramètres	2017	2018	2019	2020	2021
Tarif part fixe TTC	58.00 €	49.50 €	55.00 €	60.50 €	66.00 €
Tarif part variable TTC	0.67 €	0.99 €	1.16 €	1.27 €	1.38 €
Facture TTC payée par usager pour 120 m ³	162.15 €	192.06 €	217.36 €	236.06 €	254.76 €
Facture TTC payée par usager pour 95 m ³	140.45 €	162.36 €	183.54 €	199.49 €	215.44 €

11. Conseil du S.I.V.O.S. :

Lors du Conseil du 26 octobre 2016, LINIERS avait adopté la clé de répartition de 25/25/50 sur la participation financière des communes. LAVOUX a voté contre cette clé de répartition. LAVOUX, représentant plus du quart de la population du S.I.V.O.S., a une minorité de blocage de cette décision. À suivre via le verdict de la Préfecture. En l'état actuel, au prochain Conseil du S.I.V.O.S., la proposition de LINIERS sera de rester au tarif unitaire par défaut.

Fin de Conseil : 22h 14.

Dates à retenir :

- Élection présidentielle premier tour : 23 avril 2017
- Élection présidentielle deuxième tour : 07 mai 2017
- Élections législatives premier tour : 11 juin 2017
- Élections législatives deuxième tour : 18 juin 2017

CONSEILS :

- Mercredi 25 janvier 2017
- Mercredi 15 février 2017
- Mercredi 08 mars 2017 Débat d'Orientation Budgétaire
- Mercredi 29 mars 2017 Budget
- Mercredi 19 avril 2017
- Mercredi 31 mai 2017
- Mercredi 28 juin 2017

Patrice DEMUTH